

Filière
Sanitaire et
Sociale

Formation Thématique L'AIDE À DOMICILE : FONCTION ET CADRE JURIDIQUE



Public Concerné

- Être âgé de 18 ans minimum
 - Pas de diplôme minimum requis
 - Sens des relations humaines, réserve et discrétion, esprit d'équipe, capacité d'écoute
 - Maîtriser les savoirs de base
- Personne ayant le projet d'exercer dans le secteur de l'aide à domicile

Inscription

Avoir satisfait à une épreuve écrite (étude de cas) et un oral de motivation
Ne pas avoir de contre indication médicale (port de charge)

Financement

Plusieurs possibilités sont envisageables :

Organisation de la formation

Lieu de Formation :
CFAA/CFPPA du Lot, Antenne du Montat
422, Lacoste
- Nombre d'heures de formation en Centre : 14 heures

Contenu

	Activités types
La Loi de Janvier 2002 : Les différents axes Les institutions sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Locales : le CCAS - Départementales - Notions sur les institutions de l'handicap et de la famille - Le service personnes âgées
La grille AGGIR	<ul style="list-style-type: none"> - Les variables discriminantes et leur utilisation - Les variables illustratives et leur utilisation - Définition du GIR
Les responsabilités lors de l'intervention à domicile	<ul style="list-style-type: none"> - Civiles - Pénales : la législation en vigueur
Ethique et déontologie (de l'aide à domicile) de l'auxiliaire de vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques définitions - Ethique - Déontologie - Respect de la personne, présentation et analyse de différents référentiels sur les droits fondamentaux de la personne aidée - Charte de la personne âgée dépendante - Charte des droits et liberté de la personne accueillie - Charte des droits du mourant - Nature et dynamique de la relation - Communication - Adaptation aux évolutions, leur repérage - Prise de recul par rapport aux difficultés de la personne - Reconnaissance de ses limites - Assumer son impuissance et en référer - Eviter les confusions de rôle et le surinvestissement affectif (notion de distance excessive, évitement ou relation fusionnelle. Risque de renforcement de la dépendance. Viser l'autonomie) - Gestion des situations de crise - Discrétion et secret professionnel - Discrétion professionnelle - Législation et secret professionnel - Transmission des informations - Les écrits professionnels : nature des transmissions, intérêts des transmissions - Communication orale en réunion : prendre la parole, méthodologie et difficultés - Outils pour une communication efficace



Moyens Pédagogiques

Analyse de pratiques, le point d'ancrage de l'éthique de l'AVS
Un document récapitulatif du cours sera remis à chacun le dernier jour ainsi qu'une attestation de stage et de présence.

CFAA/CFPPA du Lot
Antenne de Cahors le Montat
422, Lacoste
46090 LE MONTAT
Tél. 05 65 21 53 37